



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

ARRETE N° 2006-03-07-R-0070

commune(s) : La Mulatière

objet : **Place Général Leclerc - Aménagement - Marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

n° provisoire 10538

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2005-06-17-R-139 en date du 17 juin 2005 par lequel monsieur le président donne, à monsieur le vice-président Pierre Abadie, délégation de fonctions, conformément à la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Général Leclerc à La Mulatière, par décision de la personne responsable du marché en date du 24 février 2006 ;

Considérant, qu'au terme des articles 25 et 74-II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission composée en jury, constituée selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

- les personnalités suivantes :

- . monsieur Barret, maire de La Mulatière,
- . monsieur Muller, adjoint à l'urbanisme de La Mulatière ;

- les personnes qualifiées :

- . monsieur Quévieux, architecte DPLG,
- . monsieur Magalon, architecte DPLG et ingénieur TPE,
- . monsieur Bregnac, urbaniste,
- . monsieur Poëtte, paysagiste,
- . monsieur Dumetier, architecte DPLG.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 7 mars 2006

Le président et, par délégation,
le vice-président chargé des centres de
villages et du cadre de vie,

Pierre Abadie.